



# SERVICE DE PÉDIATRIE

## NIVEAU 1

*L'équipe médicale et paramédicale vous accueille dans le service de Pédiatrie.  
Pour que le séjour de votre enfant se passe le mieux possible,  
l'ensemble du personnel s'efforcera de concilier les nécessités du service et  
les besoins de votre enfant.*

## **I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

**CHEF DE SERVICE** : Dr. Jérôme PASCHE

**PRATICIENS HOSPITALIERS** :

- ✂ Dr. Stéphane DARTEYRE
- ✂ Dr. Marie-Paule DE BARTHEZ
- ✂ Dr. Hélène GATTI
- ✂ Dr. Francisca YANG

**PSYCHOLOGUE CLINICIENNE** : Mme Martine NORBERTI

**FAISANT FONCTION DE CADRE DE SANTE** : Mme Swanee JOUSSIN (☎ 40.48.62.57)

**SECRETARIAT HOSPITALISATION** : (☎ 40.48.47.70)

- ✂ Hôpital de Jour de Pédiatrie (☎ 40.48.63.53)
- ✂ Unité d'hospitalisation P1 (☎ 40.48.47.61)
- ✂ Unité d'hospitalisation P2 (☎ 40.48.47.62)
- ✂ Unité d'hospitalisation P3 (☎ 40.48.62.56)
- ✂ Unité de Surveillance Continue Pédiatrique (☎ 40.48.60.74)

**SECRETARIAT CONSULTATION** : (☎ 40.48.62.03)

**NOMBRE DE LITS ET DE PLACES** :

- ✂ Hôpital de Jour de Pédiatrie : 3 places
- ✂ Unité d'hospitalisation P1 : 9 lits (pour les +de 3 ans)
- ✂ Unité d'hospitalisation P2 : 2 lits (pour +de 3 ans) + 5 berceaux (pour les -de 3 ans)
- ✂ Unité d'hospitalisation P3 : 7 berceaux (pour les -de 3 ans)
- ✂ Unité de Surveillance Continue Pédiatrique : 4 lits (ou berceaux)

## **II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE**

Le service de Pédiatrie accueille les enfants de 1 mois à 15 ans et plus pour toutes les pathologies pédiatriques médicales, chirurgicales, sociales.

Il regroupe une unité de surveillance continue, trois unités d'hospitalisations conventionnelles et une unité d'hospitalisation de jour.

L'unité de consultation de Pédiatrie n'est pas un service d'accueil d'urgence. Les consultations se font uniquement sur rendez-vous.

### III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR



#### LA VISITE MEDICALE

Une visite médicale est faite chaque matin par un pédiatre ou un interne du service. Votre enfant sera examiné et les traitements, examens ou sorties seront décidés à ce moment.

#### LA PRESENCE DES PARENTS

Les parents (ou accompagnant majeur) ont le droit d'être présents auprès de leur enfant tout au long de la journée.

Sauf cas exceptionnel et pour le bon fonctionnement du service, un seul parent est autorisé à rester la nuit. **C'est un choix et non une obligation.**

Les parents (ou accompagnants) s'engagent à encombrer le moins possible la chambre et faciliter l'accès aux soins, notamment la nuit.

Par décision du 09 mars 2011, les repas des gardes malades ne sont plus pris en charge par le CHPF.

L'accès au self est ouvert de 06h30 à 11h00 et 13h00 à 20h00 en semaine et de 07h00 à 14h30 et 17h00 à 20h00 les week-ends.

#### LES VISITES

Hormis pour les parents, **les heures de visite sont de 13h00 à 20h00.** Les visites sont limitées à deux personnes auprès de l'enfant et ne doivent pas gêner les soins. Les soignants sont habilités à demander aux visiteurs de sortir pendant les soins. Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés.

#### LA SECURITE DANS LE SERVICE

Il est demandé aux parents et visiteurs de ne laisser aucun objet de valeur dans le service ou dans la chambre. En cas d'absence de la chambre, les effets personnels de valeur doivent être mis en sécurité.

La porte d'entrée du service doit rester fermée de jour comme de nuit. De 21h00 à 7h00, la porte est verrouillée automatiquement. L'entrée dans le service se fait par badge ou par l'interphone.

#### LES HOTESSE DES FAMILLES

L'hôtesse des familles (Lyvia ou Ananui) est là pour garantir le confort de vous et votre enfant tout au long

du séjour et vous apporte un soutien pour les démarches administratives (CPS, EVASAN retour...)

#### LOISIRS ET ECOLE

**Nathalie**, éducatrice de jeunes enfants, accueille vos enfants du lundi au vendredi. Elle propose des activités dans la salle de jeux ou dans les chambres.

**Isabelle**, institutrice, assure le suivi scolaire des enfants hospitalisés.

Certaines animations sont médiatisées par la presse et la télévision. Les parents doivent donner leur autorisation signée pour que leur enfant soit filmé ou photographié.

#### LA TELEVISION

Les télévisions sont exclusivement réservées aux enfants, vous devez respecter leur choix de chaîne et veiller à privilégier leur sommeil.

Les équipes soignantes sont en droit de vous demander d'éteindre la télévision pour le confort et le repos d'un enfant.

Les télécommandes sont disponibles en location au self. Une caution est demandée pour chaque location.

#### ASSOCIATION PERERAU HERE O TE TAMA



L'association PERERAU HERE O TE TAMA a pour but l'amélioration des soins apportés aux enfants hospitalisés dans le service.

 N'hésitez pas à consulter la page facebook de notre association. (PERERAU HERE O TE TAMA)

#### LE REPAS DES ENFANTS

Les repas des enfants sont servis dans les chambres à 11h45 et 18h30. L'alimentation des bébés est préparée par l'hôpital (biberon, purée, jus de fruits, ...)

A l'arrivée dans le service, précisez les habitudes alimentaires de votre enfant.

**Il est demandé de ne pas entreposer de nourriture dans les chambres.**

#### SORTIE DU SERVICE

Les parents, la famille ne doivent pas quitter le service avec l'enfant hospitalisé sans l'accord de l'équipe soignante.

Les enfants hospitalisés ne sont pas autorisés à quitter le service seul.

Extrait du Règlement intérieur du Service de Pédiatrie  
Janvier 2016